

STAGE INTENSIF

PROGRAMME 2024 - 2025

ATTEINDRE LE NIVEAU CONVERSATIONNEL EN LANGUE DES SIGNES



IRIS

Langue des Signes



L'ASSOCIATION IRIS

A partir de la reconnaissance de la Langue des Signes (LSF) comme langue naturelle des sourds, l'association a pour but de développer des activités qui contribuent à la promotion de la LSF.

Au fil des années, IRIS a su réunir et fidéliser des partenaires représentatifs autour de projets liés à l'éducation, à la recherche et à la pédagogie en langue des signes.

Aujourd'hui, notre association s'inscrit durablement dans la poursuite de ce projet global avec l'intention de mettre ses compétences et son expertise au service de cette langue.

Proposer de nouveaux services, élaborer des projets innovants, répondre à chacune de vos perspectives, voilà ce à quoi nous nous employons, tout en restant attachés à nos principes éducatifs et aux valeurs défendues par notre association.

L'Institut de Recherche et d'Innovation en langue des Signes (IRIS) propose :

- Des formations générales pour tous
- Des formations spécifiques pour les professionnels de l'éducation à la pédagogie dans un dispositif d'enseignement en LSF
- Des formations au sein d'entreprises qui répondent à des besoins spécifiques
- Des actions de sensibilisation à la surdit , à la LSF et de valorisation par la LSF
- Des actions d'information sur la LSF et sur le monde des sourds

IRIS c'est aussi une  quipe de formateurs dynamiques et exp riment s

Nos formateurs sourds enseignent depuis plusieurs ann es et poss dent tous les dipl mes universitaires requis pour enseigner la LSF aupr s d'un public entendant. Ils interviennent  galement en entreprise et en milieu scolaire et universitaire

Loi du 11 f vrier 2005 : Loi pour l' galit  des droits et des chances

La loi du 11 f vrier 2005 qui reconna t la LSF comme une langue   part enti re et pr ne l' galit  des droits et des chances des personnes handicap es, a eu un double impact : elle a permis l' mancipation des sourds gr ce   la reconnaissance de leur langue et leur a ouvert un plus grand acc s   la culture. Cela ayant pour r percussion logique une forte **croissance de la demande en terme de m diation culturelle en LSF.**

Les r gles d'accessibilit  dans les lieux publics g n rent une demande croissante sur le march  du travail li    la population sourde. Une personne dipl m e dans sa discipline et qui poss de un niveau suffisant de langue des signes augmente consid rablement les opportunit s d'acc s   l'emploi. Sur les 400 000   500 000 sourds recens s en France, 200 000 personnes utilisent la langue des signes pour communiquer.

LE STAGE INTENSIF

Objectifs :

- > **Atteindre le niveau conversationnel en langue des signes française (LSF)**
- > **Pouvoir accueillir et communiquer aisément avec un public sourd ou malentendant signant**

Possibilité de passer le DCL :

Le stage intensif permet l'obtention du diplôme du DCL en Langue des Signes Française. Selon votre financement (CPF, Région, France Travail) il est obligatoire de passer l'épreuve du diplôme. Ce dernier permet une reconnaissance de votre niveau en LSF.

Pré-requis :

- **Maîtrise minimale de la langue française écrite et lue exigée**

Public concerné :

- **Sourds et parents d'enfants sourds**
- **Professionnels travaillant auprès de sourds**
- **Personnels des administrations et autres accueillant un public sourd**
- **Toute personne intéressée par l'apprentissage et la découverte d'une autre langue.**

Durée :

- **Globale : 20 semaines de 30 heures soit une session de 600 heures (cycles A & B)**
- **1 semaine stage en entreprise**
- **Hebdomadaire : 30 heures (= 1 module)**
- **Cycle A niveau élémentaire : 8 modules (semaines) soit 240 heures**
- **Cycle B niveau avancé : 12 modules (semaines) soit 360 heures**

Horaires :

- **Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30, vendredi de 9h00 à 13h00**
- **Semaine de 4 jours (comprenant un jour férié) : de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 16h45**

Sessions :

Iris propose 2 sessions de formation annuelles d'une durée de 6 mois dispensées :

1. **De Septembre à Février**
2. **De Janvier à Juillet**

TARIFS ET FINANCEMENTS

Tarifs :

L'adhésion d'un montant de 18€ et 15€ pour les étudiants est valable 1 an. Elle confère le statut de membre usager à tout stagiaire. L'ensemble des tarifs est révisable au 1er avril de chaque année.

Un **justificatif est exigé** pour les tarifs réduits suivants :

- **Statut étudiant** : joindre la carte d'étudiant de l'année en cours
- **Demandeur d'emploi** : notification de France Travail de moins de 3 mois
- **Parent sourd** : copie de la notification MDPH ou carte d'invalidité et audiogramme récent ainsi qu'un justificatif du lien de parenté

Tableau des Tarifs (hors financement public) :

Prise en charge individuelle uniquement	Taux horaire	Coût par module (1 semaine de 30 h)	Coût pour la session complète (600 h)*
Individuel/salarié	7,50 €	225,00 €	4500,00 €
Etudiant/Demandeur d'emploi	6,60 €	198,00 €	3960,00 €
Parent sourd	5,00 €	150,00 €	3000,00 €
Formation continue / Employeur/ OPCO	16,80 €	504,00 €	10 080,00 €

Financement :

Nous vous conseillons d'entamer vos démarches administratives au minimum 6 mois avant l'entrée en formation. L'effectif étant limité et pour pouvoir garantir votre place sur la session de formation que vous avez choisie, nous vous conseillons d'informer régulièrement notre service administratif de l'avancement de votre dossier.

Nous pouvons procéder à votre pré-inscription sous réserve d'un accord de principe de l'organisme financeur. Toutefois, sans réponse de votre part 6 semaines avant le démarrage de la formation votre dossier sera classé et votre pré-inscription annulée.

Modes de financement :

1. **Vous financez vous-même votre formation** : déposez votre dossier accompagné d'un premier versement correspondant à 1/3 du coût global (hors adhésion) afin de réserver votre place. Complétez la fiche d'inscription et joignez les justificatifs demandés. Le solde devra être réglé le jour de votre entrée en formation, l'échelonnement du paiement est possible (nous consulter). Les chèques sont à établir à l'ordre d'IRIS. L'adhésion et l'acompte ne seront encaissés que lorsque vous entrerez en formation.
2. Vous **financez votre formation grâce au CPF** : rendez-vous directement sur le site ou l'application du CPF pour chercher la formation intensive d'IRIS. (vous avez 13 jours ouvrés avant la fin de la formation pour vous inscrire)
3. Vous souhaitez demander un financement dans le cadre de la **formation continue auprès de votre employeur**. Nous vous conseillons de prendre contact avec le service RH de votre entreprise au moins 6 mois avant le démarrage de votre formation.
4. Vous êtes **demandeur d'emploi** et souhaitez solliciter la prise en charge de votre formation par **France Travail** : merci de vérifier votre éligibilité auprès de votre conseiller(e).
5. Vous souhaitez obtenir un financement par la **Région Occitanie** : notre service administratif pourra répondre à vos questions sur les conditions d'accès et vérifiera votre éligibilité.
6. Vous êtes reconnu **travailleur handicapé** : vous devrez vous rapprocher de la MDPH ou de l'AGEFIPH

Un devis ne vous engage à rien et ne tient pas lieu d'inscription.

Certification de qualité en formation. Des partenaires reconnus certifiés



Datadock



DEKRA



Calendrier 2024-2025 Session I

SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE		JANVIER		FÉVRIER	
D	1	M	1	V	1	D	1	M	1	S	1
L	2	M	2	L	2	L	2	J	2	D	2
M	3	J	3	D	3	M	3	V	3	L	3
J	4	V	4	L	4	J	4	S	4	M	4
M	5	S	5	M	5	M	5	D	5	M	5
V	6	D	6	M	6	V	6	L	6	J	6
S	7	L	7	J	7	S	7	M	7	V	7
D	8	M	8	V	8	D	8	M	8	S	8
L	9	M	9	S	9	L	9	J	9	D	9
M	10	J	10	D	10	M	10	V	10	L	10
M	11	V	11	L	11	M	11	S	11	M	11
J	12	S	12	M	12	J	12	D	12	M	12
V	13	D	13	M	13	V	13	L	13	J	13
S	14	L	14	J	14	S	14	M	14	V	14
D	15	M	15	V	15	D	15	M	15	S	15
L	16	M	16	S	16	L	16	J	16	D	16
M	17	J	17	D	17	M	17	V	17	L	17
M	18	V	18	L	18	M	18	S	18	M	18
J	19	S	19	M	19	J	19	D	19	M	19
V	20	D	20	M	20	V	20	L	20	J	20
S	21	L	21	J	21	S	21	M	21	V	21
D	22	M	22	V	22	D	22	M	22	S	22
L	23	M	23	S	23	L	23	J	23	D	23
M	24	J	24	D	24	M	24	V	24	L	24
M	25	V	25	L	25	M	25	S	25	M	25
J	26	S	26	M	26	J	26	D	26	M	26
V	27	D	27	M	27	V	27	L	27	M	27
S	28	L	28	J	28	S	28	M	28	V	28
D	29	M	29	V	29	D	29	M	29	S	29
L	30	M	30	S	30	L	30	J	30	S	29
		M	31			M	31	V	31		

Calendrier 2024-2025 Session II

JANVIER		FÉVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN		JUILLET	
M	1	S	1	S	1	M	1	J	1	D	1	M	1
J	2	D	2	D	2	M	2	V	2	L	2	M	2
V	3	L	3	L	3	J	3	S	3	M	3	J	3
S	4	M	4	M	4	V	4	D	4	M	4	V	4
D	5	M	5	M	5	S	5	L	5	J	5	S	5
L	6	J	6	J	6	D	6	M	6	V	6	D	6
M	7	V	7	V	7	L	7	M	7	S	7	L	7
M	8	S	8	S	8	M	8	J	8	D	8	M	8
J	9	D	9	D	9	M	9	V	9	L	9	M	9
V	10	L	10	L	10	J	10	S	10	M	10	J	10
S	11	M	11	M	11	V	11	D	11	M	11	V	11
D	12	M	12	M	12	S	12	L	12	J	12	S	12
L	13	J	13	J	13	D	13	M	13	V	13	D	13
M	14	V	14	V	14	L	14	M	14	S	14	L	14
M	15	S	15	S	15	M	15	J	15	D	15	M	15
J	16	D	16	D	16	M	16	V	16	L	16	M	16
V	17	L	17	L	17	J	17	S	17	M	17	J	17
S	18	M	18	M	18	V	18	D	18	M	18	V	18
D	19	M	19	M	19	S	19	L	19	J	19	S	19
L	20	J	20	J	20	D	20	M	20	V	20	D	20
M	21	V	21	V	21	L	21	M	21	S	21	L	21
M	22	S	22	S	22	M	22	J	22	D	22	M	22
J	23	D	23	D	23	M	23	V	23	L	23	M	23
V	24	L	24	L	24	J	24	S	24	M	24	J	24
S	25	M	25	M	25	V	25	D	25	M	25	V	25
D	26	M	26	M	26	S	26	L	26	J	26	S	26
L	27	J	27	J	27	D	27	M	27	V	27	D	27
M	28	V	28	V	28	L	28	M	28	S	28	L	28
M	29	S	29	S	29	M	29	J	29	D	29	M	29
J	30	D	30	D	30	M	30	V	30	L	30	M	30
V	31	V	28	V	31	L	31	S	31			J	31

Fiche d'inscription

A retourner au moins 6 semaines avant le début de la formation

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Courriel :

Profession :

Je m'inscris au(x) modules(s) suivant(s): préciser des dates à l'intérieur des colonnes (voir calendrier) :

Cycle A	Dates	Cycle B	Dates
A1.1	Du.....au.....	B1.1	Du.....au.....
A1.2	Du.....au.....	B1.2	Du.....au.....
A1.3	Du.....au.....	B1.3	Du.....au.....
A1.4	Du.....au.....	B1.4	Du.....au.....
A2.1	Du.....au.....	B1.5	Du.....au.....
A2.2	Du.....au.....	B1.6	Du.....au.....
A2.3	Du.....au.....	B2.1	Du.....au.....
A2.4	Du.....au.....	B2.2	Du.....au.....
		B2.3	Du.....au.....
		B2.4	Du.....au.....
		B2.5	Du.....au.....
		B2.6	Du.....au.....

Financement de ma formation : (cocher)

- A titre individuel : salaire/étudiant/parent
 Employeur, OPCO
 Autre (précisez) :

Suivant grille tarifaire (page 5)

Coût global de la formation : €

Adhésion : 18€ / 15€

Acompté versé : €

Solde à payer : €

J'ai bien pris connaissance des conditions générales détaillées en page 9 et les accepte toutes.

Je joins toutes les pièces demandées mentionnées dans les conditions générales d'inscription. J'ai bien noté que je devrai verser le solde le jour de mon entrée en formation.

En cas de prise en charge : j'envoie en plus de ma fiche d'inscription et les éléments demandés, la convention simplifiée de formation validée par mon employeur ou un accord de prise en charge mais sans joindre de règlement.

Date et Signature :

Convention simplifiée de formation

Pour la prise en charge des frais pédagogiques par l'entreprise

Conclue entre l'association IRIS d'une part, et l'entreprise :

Raison Sociale :

Adresse :

Nom et qualité du responsable (Signature) :

Téléphone : Courriel :

Nom et Prénom du (de la) bénéficiaire :

Fonction dans l'entreprise :

Le signataire déclare valider l'inscription du (de la) bénéficiaire au stage intensif de LSF dispensé par IRIS pour les modules d'apprentissage indiqués dans la fiche d'inscription ci-jointe.

«L'entreprise et le (la) stagiaire ont pris connaissance des conditions générales détaillées de la plaquette et les acceptent toutes»

Prise en charge des frais pédagogiques :

Coût horaire dans le cadre de la formation continue : 16,80€

Coût global de la formation :€

Adhésion* : 18€

L'entreprise prend en charge l'adhésion : oui non

L'entreprise s'engage à régler les frais pédagogiques à l'issue de la période de formation réalisée par le (la) stagiaire à réception de la facture dans les meilleurs délais possibles.

Fait à Toulouse, le

Signature et cachet de l'entreprise

Signature et cachet d'IRIS :

* L'adhésion ne fait pas partie des frais pédagogiques, elle reste due par le stagiaire, sauf mention contraire
IRIS n'est pas assujettie à la TVA

Condition générales d'inscription :

Les personnes s'inscrivant à une session complète (600 h) sont prioritaires.

Nouveauté : un stage en extérieur de 30 heures (structure d'accueil au choix et à la responsabilité du stagiaire) ne fait l'objet d'aucun paiement ni rémunération. il s'inscrit **en plus** du cursus habituel

La date limite d'inscription : 6 semaines avant le démarrage de la session de formation. Effectif limité à 12 personnes par session de formation.

Si votre inscription est retenue (dans la limite des places disponibles), vous recevrez une confirmation d'inscription au plus tard 10 jours précédant votre entrée en formation.

Pour vous inscrire, faites-nous parvenir :

- Le bulletin d'inscription complété, signé et accompagné des pièces demandées
- Un chèque d'adhésion de 18 €
- Un chèque d'acompte correspondant à 1/3 du coût pédagogique total de votre formation ou la convention simplifiée dûment complétée par votre employeur uniquement dans le cadre d'une formation financée par votre entreprise.
- Une enveloppe timbrée libellée à votre nom et adresse
- 2 timbres postaux au tarif en vigueur (tarif économique possible)
- 2 photos d'identité au format standard (obligatoire)
- Via le CPF : Directement sur le site CPF (nous consulter)

Les chèques sont à établir au nom d'IRIS. Merci de noter que l'adhésion et l'acompte ne seront encaissés que le jour de votre entrée en formation.

Annulation :

Toute annulation ou report d'inscription doit nous parvenir par écrit au plus tard 2 semaines avant le début du stage intensif. À cette condition, le montant de l'inscription versé sera intégralement remboursé ou avec l'accord du stagiaire reporté sur une autre date. Sauf cas de force majeure, en cas d'annulation par le stagiaire moins de 2 semaines avant le début du stage, IRIS facturera un dédit de 30% du coût pédagogique de la formation. Si l'annulation intervient le jour de l'entrée en formation, IRIS facturera le stage dans sa totalité.

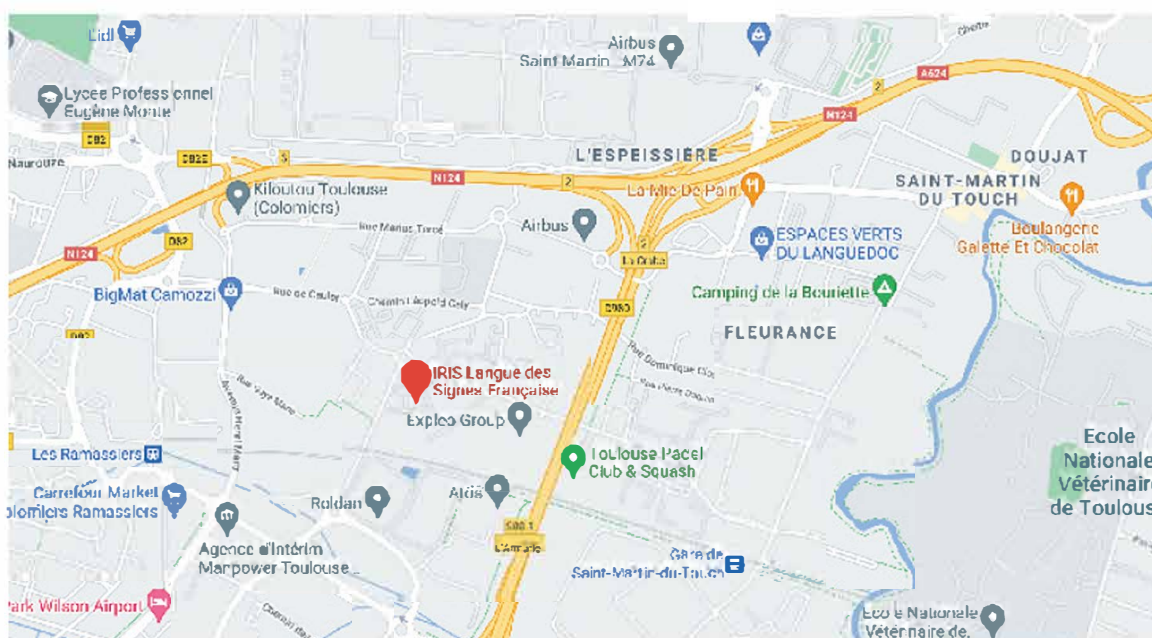
Important : toute formation commencée et interrompue par le stagiaire est due dans son intégralité.

Dans l'éventualité où l'effectif minimal ne serait pas atteint, IRIS se réserve le droit d'ajourner ou d'annuler la formation avec un préavis de 8 jours avant le début du stage. L'acompte versé sera alors intégralement remboursé ou en accord avec les parties intéressées conservé pour une autre date.

Une attestation de formation est délivrée à l'issue de chaque stage effectué.



IRIS
Langue des Signes



IRIS - Service Formation

4 rue Emmanuel Arin - 31300 TOULOUSE - Bât D21 - B2 Pythagore



Contact

09 67 00 93 78

les.iris@wanadoo.fr



irislsf31



irislsf



Permanences téléphoniques

Lundi - Mardi - Mercredi - jeudi :

8h30 - 12h30 et 13h30 - 17h

Vendredi : 9h - 13h

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à aller : www.iris-lsf.com

N°SIRET : 515 069 797 0030 - N°APE : 8559 A - Activité enregistrée sous le n° 73 31 05622 31

Numéro de déclaration d'activité auprès de la préfecture de la région Midi-Pyrénées 73 31 05622 31 - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat
Organisme référencé Datadock - Label Certif Région - Référence CNEFOP